



# **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

## **Article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)**

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

## **1 Intitulé du projet**

Reconstitution de sols, aménagement de terrasses et talus plantés en haies bocagères, sur terrain agricole, sur la commune de Dardilly (69)

## **2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

### **2.1 Personne physique**

Nom

Ruiton

Prénom(s)

Thomas

### **2.2 Personne morale**

Dénomination

Thomas Ruiton

Raison sociale

RUITON THOMAS

N° SIRET

4 8 1 7 4 4 2 8 2 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

Entrepreneur individuel

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Ruiton

Prénom(s)

Thomas

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 Ha.  Voir partie 4.5. Dimensions, caractéristiques du projet, superficies concernées.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La parcelle BW322 est aujourd'hui en usage agricole, elle est cultivée en prairie permanente et des chevaux y pâturent toute l'année.

Le projet, réalisé sur la parcelle BW322 consiste en un exhaussement de terrain avec création de terrasses agricoles et implantation de 900ml de haies sur talus et de 800ml de noues

Le projet a pour vocation :

- 1) de favoriser l'infiltration de l'eau et de limiter la sensibilité à la sécheresse lors des périodes estivales en redonnant de l'épaisseur au sol sur la parcelle réceptrice,
- 2) d'améliorer la texture du sol pour optimiser les performances agronomiques de la prairie en place ainsi que sa résilience face aux phénomènes de sécheresse,
- 3) d'améliorer la perméabilité écologique de cette parcelle agricole avec la plantation des haies. La prairie retrouvera son usage agricole après travaux et une nouvelle prairie permanente sera mise en place,
- 4) de valoriser des terres excavées - issues de divers chantiers de terrassement - présentant un intérêt agronomique.

Aucuns travaux de démolition ne sont prévus.

#### 4.2 Objectifs du projet

" Amélioration de la réserve utile du sol : augmenter la capacité de rétention d'eau pour améliorer la résilience des cultures face aux sécheresses.

" Lutte contre l'érosion : stabilisation du sol grâce à l'apport de terres et à l'aménagement de terrasses agricoles et de haies bocagères.

" Optimisation de la fertilité des sols : utilisation de terres adaptées pour enrichir le sol et faciliter l'implantation de cultures céréalières ou fourragères.

" Intégration agroécologique : aménagements favorisant la biodiversité et la gestion durable des ressources (haies, noues, continuités écologiques). Les linéaires de haies déjà existants ne seront pas impactés.

" Maintien de l'usage agricole : pas de changement d'affectation du terrain, qui restera en exploitation agricole après les travaux.

Au total, il est prévu de valoriser 117200m<sup>3</sup> de terres sur cette parcelle agricole.

Voir partie 4.2 de la notice d'accompagnement pour visualiser les principes d'aménagement sur un schéma synoptique global du projet.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

- " Décapage de l' horizon superficiel organo-minéral (terre végétale) pour renappage en fin de projet (décapage sur 20cm),
- " Apport de terres inertes non polluées et sélectionnées sur des chantiers de terrassement pour améliorer la structure du sol, sur l'ensemble du terrain,
- " Création de terrasses agricoles pour optimiser l' infiltration de l' eau et la gestion du ruissellement notamment grâce aux haies implantées en bordure et à la réduction des pentes du terrain,
- " Renappage de l' horizon superficiel organo-minéral après apports de terres excavées afin de conserver la matière organique et de relancer plus facilement la vie biologique dans le sol suite aux travaux,
- " Mise en place de haies bocagères (900 ml) et de noues (800 ml) pour limiter l' érosion du terrain, retenir l'eau de pluie à la parcelle, et favoriser la biodiversité sur site en améliorant la perméabilité écologique du site,
- " Réimplantation de couvert en prairie pour mise en place de prairie permanente dédiée au pâturage équin.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

- L'activité de production agricole est maintenue sur la parcelle jusqu'au démarrage des travaux de terrassements. Après la phase de terrassements, la parcelle sera semée en prairie dans l'objectif de reprendre un statut de prairie permanente. Il n'y aura aucun changement d'usage du site, classé en zone A au PLU : il demeurera en usage agricole.
- Une haie discontinue jouxte la parcelle sur la bordure ouest, nord et est. Cette trame végétale sera conservée et même enrichie par la plantation d'un linéaire de 900ml de haies sur talus.
- Les chemins empierrés créés à l'occasion du chantier au droit du chemin de la forêt nord et au sein de la parcelle agricole seront entièrement démontés à l'issue de l'exploitation. L'empreinte paysagère n'est donc pas permanente.
- Par convention, Terra Innova maintient une relation avec l'exploitant agricole pendant au moins 3 saisons de végétation. Afin d'assurer un suivi de la performance de l'aménagement, pendant les trois saisons de végétation qui suivent la fin des travaux, il est préconisé le passage d'un ingénieur agronome afin de recueillir, avec l'aide de l'exploitant agricole, les composantes du rendement sur la parcelle remblayée. Il s'agit d'évaluer l'impact positif de l'aménagement.
- La modification des pentes - par aplanissement au droit des terrasses aménagées, et par diminution des zones d'accélération des eaux de surface - va engendrer une moindre érosion de la parcelle et donc limiter le transfert de particules fines vers les basses de la parcelle. Par ailleurs, le nivellement de la parcelle permettra également une meilleure infiltration et épuration des eaux de ruissellement, et ainsi d'améliorer considérablement la filtration des eaux de surface pouvant être souillées par des produits phytosanitaires et/ou engrais. La parcelle, actuellement drainée, ne fera pas l'objet de drainage supplémentaire en fin d'opération.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La surface du projet étant comprise en 5 et 10ha, et la hauteur d' exhaussement pouvant excéder 2m sur plus de 100m<sup>2</sup> sur l' emprise du projet, ce dernier est soumis à une demande de permis d' aménager au titre du Code de l' Urbanisme, et à une demande d' examen au cas par cas au titre du Code de l' Environnement.

Voir partie 4.4 de la notice d'accompagnement pour plus d'informations.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du foncier concerné par l'emprise du projet	38500 m <sup>2</sup>
Volume de terre inerte apporté sur l'emprise du projet	117200 m <sup>3</sup>
Voir partie 4.5 de la notice d'accompagnement.	

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone A du PLU de la commune de Dardilly. Voir partir 3.1 de la notice.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

#### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet précédent est également un projet d'amélioration agronomique de parcelle agricole (parcelle BW321, limitrophe avec les parcelles BW322) par exhaussement avec des matériaux terreux valorisés suite à excavation dans des chantiers du secteur de l'ouest lyonnais. L'emprise de ce projet est de 32 000 m<sup>2</sup> pour une hauteur d'exhaussement inférieure à 2m, il n'a pas fait l'objet de demande d'autorisation ou de procédure au titre du code de l'urbanisme ou du code de l'environnement.

Il a été présenté à la Commune de Dardilly le 4 juin 2024, et reçu favorablement avec une notification de la Commune au 27/06/2024. Il a également été porté à la connaissance de la DDT du Rhône le 02/05/2024.

L'emprise totale des deux projets sur les parcelles BW321 et BW322 est de 70500m<sup>2</sup> : les deux parcelles étant accolées, et les projets tous deux portés par Terra Innova, nous considérons l'impact des deux projets comme cumulatif où la présente demande d'examen au cas par cas.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir partie 5.1 et 5.2 de la notice d'accompagnement.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concerné par le plan de prévention au bruit (PPBE) de la métropole du Grand Lyon 2025-2029.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir partie 5.3 de la notice d'accompagnement. Aucune zone potentiellement humide ou zone humide avérée n'a été recensée dans et à proximité du projet sur la base des études cartographiques (SIG Réseau Zone Humide). Un diagnostic zone humide a été réalisé sur le terrain par Terra Innova pour confirmer par ailleurs l'absence de zones humides sur cette parcelle.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir partie 5.5 de la notice d'accompagnement. Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRNI) pour la rivière de l'Azergues et affluents
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir partie 6.1 de la notice d'accompagnement. Le projet est déficitaire en matériaux car il nécessite un apport de matériaux extérieurs nécessaires à sa réalisation (terres inertes)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, car il sera réalisé en réutilisant les déchets "terres excavées" issues de l'économie circulaire (chantiers de terrassements locaux)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir partie 6.1 de la notice d'accompagnement. Evaluation des enjeux faune flore effectuée, comprenant un passage sur site au printemps 2025 par un écologue pour un inventaire écologique. L'impact principal sur le milieu naturel réside en la destruction de la prairie par décapage, mais cet impact reste temporaire, dans la mesure où les prairies seront reconstituées à l'issue de l'aménagement. Les haies existantes ne seront pas à détruire dans le cadre du projet, et 900ml de haies seront plantées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques sismiques faibles de niveau 2 sur la commune de Dardilly. Voir partie 6.1 de la notice d'accompagnement / "Risques"
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'annexe 4 indexée dans la notice d'accompagnement indique les mesures préalables à l'acceptation sur site, les modalités de contrôle et d'admission des matériaux terreux, ainsi que les mesures suivies permettant de se prémunir du risque.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les camions emprunteront la route de la Tour de Salvagny en sortie de l'A89, puis le chemin de la forêt nord le long des parcelles BW321 et BW322 côté est, permettant d' emprunter uniquement une voie communale dimensionnée pour ce type de trafic, puis un chemin de desserte agricole, en sortie d' autoroute et éloignée des habitations.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir partie 6.1 de la notice d'accompagnement / "Nuisances"	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans sa phase de réalisation uniquement. Les engins de chantier peuvent être à l'origine de vibrations	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera totalement inséré dans le paysage et donc invisible après remise en culture. Le projet est par ailleurs en dehors de zones de présomption de prescription archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle gardera son usage agricole et sera cultivée avec le même itinéraire technique que précédemment. L'impact sur l'activité sera donc temporaire et limité à la durée des travaux.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

### Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet est une continuité d'un projet existant sur la parcelle BW321 également porté par Terra Innova. Ainsi, les incidences potentielles doivent être raisonnées conjointement.

Les impacts de ce premier projet sont tout à fait comparables aux impacts du second projet décrits dans cette notice. Les éléments différenciant sont les suivants :

- " Le propriétaire et exploitant est différent, en la personne de Patrice RUITON.
- " la surface travaillée est moindre (3.2Ha).
- " cette parcelle est conduite en grandes cultures.
- " elle n'est bordée de haie que sur sa partie haute.

Le descriptif de ce projet est fourni en annexe à la notice d'accompagnement.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

#### Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet est une continuité d'un projet existant sur la parcelle BW321 également porté par Terra Innova. Ainsi, les incidences potentielles doivent être raisonnées conjointement.

Les impacts de ce premier projet sont tout à fait comparables aux impacts du second projet décrits dans cette notice. Les éléments différenciant sont les suivants :

- " Le propriétaire et exploitant est différent, en la personne de Patrice RUITON.
- " la surface travaillée est moindre (3.2Ha).
- " cette parcelle est conduite en grandes cultures.
- " elle n'est bordée de haie que sur sa partie haute.

Le descriptif de ce projet est fourni en annexe à la notice d'accompagnement.

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

" Concernant le milieu naturel : le projet n'aura pas d'impact important sur la faune et la flore, d'autant plus qu'aucune haie ne sera détruite pour les besoins du projet. Le projet aura un impact temporaire étant donné qu'il implique la destruction d'une prairie permanente.

Afin d'éviter l'impact négatif sur la reproduction d'avifaune, le phasage du chantier imposera de ne pas décapager les zones de prairie au droit des haies bocagères durant la période de reproduction. Le chantier est décomposé géographiquement en 3 phases. La phase sensible est la première phase. La période prévisionnelle de décapage de la prairie lors de cette première phase est planifiée pour octobre 2025.

Le projet permettra d'enrichir à terme le réseau bocager avec la plantation de 900 ml de haies, tandis que l'activité agricole sera relancée avec un semi de prairie directement après la fin des aménagements.

" Concernant l'émission de PM, Terra Innova exigera des transporteurs qu'ils ferment la bâche de recouvrement de la benne afin de limiter les émissions de poussières lors du transport. L'entreprise procédera par ailleurs à un arrosage des pistes en cas de période sèche prolongée. Cela permettra de limiter le rejet de PM.

" Concernant les émissions de GES, les camions devraient provenir de chantiers situés dans un rayon de 10-15 km autour du site de valorisation. Cette réduction de la distance de transit entre les chantiers émetteurs de terres et le site récepteur des terres (i) impacte directement le nombre de km parcouru par chaque camion pour chaque rotation, en le diminuant significativement (ii) participe au fait de limiter la saturation du réseau routier Lyonnais, notamment aux heures de pointes ;(iii) réduit les émissions de GES générées par ces transports et de ce fait l'empreinte carbone des chantiers concernés.

Voir partir 6.3 de la notice d'accompagnement.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'impact principal potentiel consiste en la destruction d'habitats faune/flore, en raison du décapage de la prairie en place en début de projet. Or la parcelle en question présente un faible potentiel d'habitat d'après le diagnostic faune/flore réalisé au printemps 2025 : c'est une parcelle agricole en culture conventionnelle, surpaturée. Son usage restera agricole suite aux aménagements.

Le projet engendre un impact positif sur le milieu au sens où l'épaississement de sol permettra d'augmenter significativement la réserve utile du sol et de limiter l'érosion, tandis que les haies bocagères implantées auront un impact positif sur la perméabilité écologique du site.

Ce projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale selon Terra Innova.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Notice descriptive complète de l'aménagement, de sa justification agronomique et de l'évaluation des impacts.	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /



Signature du (des) demandeur(s)